



AVIS D'APPEL A D'OFFRE

<u>Projet :</u>	Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique centrale et occidentale (PREE)
<u>Titre :</u>	Mission de réalisation de deux études de cas sur la gestion et l'exploitation durables des pêcheries dans le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger
<u>Durée :</u>	Soixante (60) Hommes Jours (HJ) étalés sur une période calendaire n'excédant pas trois (3) mois
<u>Date de Publication :</u>	29/04/2021
<u>Date de Clôture :</u>	30/05/2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme de l'UICN pour l'Afrique centrale et occidentale (UICN-PACO) met en œuvre, depuis mars 2020, le projet « Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique centrale et occidentale (PREE) », grâce à l'appui financier de l'Asdi.

Le PREE est un projet régional construit essentiellement sur les acquis du Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'ouest (PAGE), du Projet pour l'amélioration de la Gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta (PAGEV), de l'Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (PREMI) et ceux des différentes institutions régionales et des pays sur les défis majeurs à relever que sont : (i) la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés en Afrique de l'ouest et dans le bassin du lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon ; (ii) la gestion des conflits liés à l'eau et aux écosystèmes associés; (iii) le changement climatique et (iv) le renforcement des capacités des institutions sous régionales d'intégration et des organismes de bassins transfrontaliers d'Afrique de l'ouest et du Lac Tchad. Le Projet est mis en œuvre dans les sous-régions d'Afrique centrale occidentale et particulièrement dans les bassins hydrographiques de la Volta, du Niger, du Sénégal, du Mono, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon.

L'objectif général du PREE est de renforcer la résilience des écosystèmes naturels et des communautés locales dans les bassins fluviaux et lacustres d'Afrique centrale et occidentale. De manière spécifique le projet vise à renforcer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la résilience des communautés et des écosystèmes afin de prévenir et de gérer les conflits d'usage des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques ciblés dont celui du Lac Tchad et du Delta Intérieur du fleuve Niger.

Le bassin du Lac Tchad couvre près de 8% du continent africain et abrite plus de 47 millions de personnes selon le rapport de l'expertise collégiale sur le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futures possibles de 2013. Plus de la moitié de cette population vit de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, grâce à ce bassin.

Le Delta Intérieur du fleuve Niger (DIN) ou delta central ou cuvette lacustre, constitue une singularité hydrologique de par sa situation géographique : une zone inondable au milieu de la zone sahélienne du Mali. Le DIN est un système très productif avec une très grande production de poisson, bien que fluctuant d'année en année selon le niveau des inondations du delta.

Les pêcheries du DIN et dans le bassin du Lac Tchad étaient reconnues être les plus grandes en Afrique centrale et occidentale. Elles ont traversé d'importantes vicissitudes et font face aujourd'hui à d'énormes difficultés : persistance des impacts négatifs des conditions hydro climatiques très défavorables qui ont prévalu de 1973 à 1993, baisse des captures, accroissement des conflits et émigration de nombreux pêcheurs (Quensière, 1994).

Avant les perturbations écologiques de ces dernières années, les parties camerounaise et tchadienne du Lac Tchad produisaient à elles seules entre 60.000 et 80.000 tonnes de poissons frais annuellement. Selon le rapport sur la situation de référence de la pêche sur le Lac Tchad de 2014 élaboré par deGraaf, la production de pêche sur les quatre (4) pays qui partagent le Lac Tchad était d'environ 100 000 tonnes de poissons en équivalent frais pour une estimation d'une valeur de 220 millions de dollars américains. Cependant, depuis l'assèchement continu des eaux du Lac Tchad, les activités piscicoles se sont considérablement réduites et une grande partie des pêcheurs se sont reconvertis dans les activités agricoles ou pastorales. En plus des contraintes naturelles (changement climatique, rareté des pluies), il faut aussi considérer la poussée démographique. La surpêche, le détournement des eaux à travers les canaux de pêche et l'utilisation de certains moyens de pêches illicites (les usages de filets aux mailles très réduites et de produits chimiques) ont drastiquement réduit la diversité des populations de poisson estimée à plus de 120 espèces. (Audit Environnemental Conjoint sur l'Assèchement du Lac Tchad. Giz, 2015).

Dans le DIN, ce sont surtout, la multiplication des canaux de pêche, l'utilisation des produits chimiques et des chenaux anarchiques qui constituent des menaces de plus en plus fortes pour la pérennité des pêcheries.

D'importantes initiatives développées en Afrique centrale et occidentale ont contribué à l'amélioration des modes d'exploitation et de gestion de ces écosystèmes fragilisés des pêcheries du Delta intérieur du Niger et du bassin du Lac Tchad. Ces initiatives constituent des cas intéressants dont la compréhension pourrait orienter le projet PREE dans sa contribution à la gestion et l'exploitation durables des pêcheries dans le Delta Intérieur du Niger et le bassin du Lac Tchad. En outre à la Conférence des Ministres Africains des Pêches et Aquaculture tenue en septembre 2010 à Banjul en Gambie, il a été recommandé de veiller à la prise en compte de l'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP) dans tout plan d'aménagement des pêcheries. C'est ainsi que le PREE a initié la réalisation de deux études de cas sur la gestion et l'exploitation durable des pêcheries dans le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION DU CONSULTANT

2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est de documenter les initiatives implémentées dans le cadre de divers projets/ programmes ou inspirées par des expériences collectives ou individuelles, par la tradition, la culture ou les croyances en matière d'exploitation et de gestion des pêcheries dans le sous bassin de Chari/Logone d'une part ; et d'autre part dans le Delta Intérieur du Niger. Aussi, s'agit-il de formuler des orientations stratégiques et des recommandations à mettre en œuvre pour l'amélioration, la duplication, l'extension et la généralisation des bonnes pratiques dégagées de ces initiatives en vue de contribuer de manière significative à orienter le développement et la mise en œuvre d'approches de gestion et d'exploitation durables de ces pêcheries.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission du Consultant consistent à :

- inventorer et faire une typologie des initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries tant dans le sous bassin de Chari/Logone que dans le Delta Intérieur du Niger ;
- sélectionner et étudier six (6) cas concrets de bonnes initiatives, pouvant servir d'études de cas pour orienter le développement et la mise en œuvre d'approches de gestion et d'exploitation durables des pêcheries du sous bassin de Chari/Logone et du Delta Intérieur du Niger à raison de trois (3) bonnes initiatives par zone d'étude. La sélection devra se faire en concertation avec l'équipe technique mise en place par le Commanditaire pour veiller à l'assurance qualité des résultats de la mission ;
- formuler des actions de suivi ainsi que des orientations stratégiques et des recommandations à mettre en œuvre pour promouvoir l'amélioration, la duplication, l'extension et la généralisation des bonnes pratiques documentées des initiatives documentées en vue de contribuer de manière significative à orienter le développement et la mise en œuvre d'approches de gestion et d'exploitation durables de ces pêcheries tant dans le sous bassin de Chari/Logone que dans le Delta Intérieur du Niger.

2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus aux termes de la mission du Consultant sont les suivants :

- une grille de recensement et des critères de catégorisation des initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries passées et en cours dans le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger en tenant compte des principes de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés sont élaborés et validés par le Commanditaire de la mission d'étude ;
- les initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries passées et en cours sont capitalisées, catégorisées et rendues disponibles d'une part pour le sous bassin de Chari/Logone ; et d'autre part pour le Delta Intérieur du Niger ;
- les contraintes et défis liés à la gestion et l'exploitation durables des pêcheries sont identifiés aussi bien dans le sous bassin de Chari/Logone que dans le Delta Intérieur du Niger ;

- trois (3) cas concrets de bonnes pratiques dégagées des initiatives de gestion et d'exploitation durables des pêcheries dans le sous bassin de Chari/Logone sont documentés ;
- trois (3) concrets de bonnes pratiques dégagées des initiatives de gestion et d'exploitation durables des pêcheries dans le Delta Intérieur du Niger sont documentés;
- les aspects des bonnes pratiques documentées qui nécessitent un renforcement ou une consolidation respectivement dans le sous bassin de Chari/Logone et dans le Delta Intérieur du Niger sont mis en évidence ;
- des orientations générales sur un processus ou un mécanisme de renforcement et de consolidation, de diffusion, de vulgarisation et de généralisation des bonnes pratiques documentées sont proposées respectivement pour le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger.

3. MANDAT DU CONSULTANT

Le Consultant a essentiellement pour mandat de :

- répertorier par zone couverte par l'étude, l'ensemble des initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries passées et en cours relatives à des projets, programmes/ pratiques endogènes au niveau des communautés ainsi que les acteurs/ catégories d'utilisateurs qui sont impliqués ;
- faire une typologie ou une classification des initiatives inventoriées ;
- faire une étude détaillée de trois (3) initiatives jugées de "bonnes pratiques de gestion et d'exploitation durables des pêcheries", assortie des possibilités et du champ de leur amélioration, de leur duplication, de leur extension et de leur généralisation en rapport avec des données techniques, culturelles et socioéconomiques des localités de chacune des zones couvertes par l'étude ;
- formuler des orientations générales sur un processus ou un mécanisme de renforcement et d'amélioration, de diffusion, de vulgarisation et de généralisation des bonnes pratiques documentées dignes d'intérêt et jugées assez performantes par zone couverte par la mission.

Le Consultant travaillera sous la supervision du Chargé de Programme du GWP-AO.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente approche méthodologique est décrite à titre indicatif et il est donc loisible au Consultant d'en proposer une autre qui lui semble plus appropriée et plus pertinente pour atteindre les objectifs de l'étude. Cette approche comprend cinq (05) phases :

- une phase de revue documentaire et de préparation de la phase terrain au cours de laquelle, il sera conçu et validé par le Commanditaire de l'étude, ensemble avec les acteurs clés des organismes de bassins transfrontaliers concernés, une grille de recensement des initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries respectivement dans le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger. Le Consultant effectuera une analyse bibliographique des études sur la gestion et l'exploitation des pêcheries dans chacune des deux zones d'étude ;

- une phase exploratoire de terrain d'inventaire des initiatives qui mettra à contribution les acteurs institutionnels, des personnes ressources et les communautés. Le Consultant devra prévoir une formation des enquêteurs recrutés, le cas échéant, sur la démarche de collecte des données et l'utilisation de la grille de collecte des données. Ces personnes mobilisées seront aussi entretenues sur les objectifs et les résultats attendus de l'étude ;
- une phase d'enquêtes approfondies sur le terrain et d'étude de cas, permettant de documenter trois bonnes pratiques dégagées des initiatives étudiées à partir desquelles on peut orienter la gestion et l'exploitation durables des pêcheries dans chacune des deux zones couvertes par la mission ;
- une phase de traitement et d'analyse des données recueillies tant auprès des différents acteurs que sur le terrain pour répondre aux objectifs de l'étude ;
- une phase de restitution et de validation des résultats de l'étude par les acteurs de chacune des deux zones couvertes par l'étude.

5. DUREE ET CALENDRIER DE TRAVAIL

Soixante (60) Hommes-Jours (HJ) sont alloués au Consultant pour réaliser la présente mission. Ils sont répartis sur une période calendaire n'excédant pas trois (3) mois.

Le Consultant dispose en conséquence de :

- cinq (5) HJ pour la documentation et la planification de la conduite de l'étape de collecte des données sur le terrain pour les deux zones couvertes par la mission ;
- dix-huit (18) HJ pour la phase exploratoire de terrain dans les deux zones de la mission ;
- dix-huit (18) HJ pour la phase fine de terrain qui concerne surtout les trois (3) bonnes pratiques à approfondir pour chacune des deux zones couvertes par la mission ;
- quatorze (14) HJ pour le dépouillement, l'encodage et traitement des données ainsi que la rédaction d'un rapport provisoire pour chacune des deux zones couvertes par la mission ;
- cinq (5) HJ pour la finalisation du rapport définitif pour chacune des deux zones couvertes par la mission.

6. RAPPORTS

Dans le cadre de la présente mission, il est prévu des rapports d'étapes qui seront appréciés avant d'évoluer dans les phases suivantes, par l'équipe technique qui sera mise en place par le Commanditaire. L'équipe technique appréciera surtout :

- la méthodologie générale de mise en œuvre de l'étude au cours d'un atelier de cadrage méthodologique qui sera tenu en ligne ;
- la grille d'inventaire et les critères de catégorisation des initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries par zone couverte par la mission et la fiche d'enquête, que le Consultant aura à proposer ;

- le rapport d'étape qui présente les initiatives recensées et leur typologie, qui permettra de choisir en concertation avec l'équipe technique les trois bonnes pratiques à étudier par zone couverte par la mission ;
- le rapport provisoire de toute la mission qui présente le premier rapport d'étape et les résultats de l'études des bonnes initiatives de gestion et d'exploitation des pêcheries pour chacune des deux zones couvertes par la mission.

Le rapport provisoire fera l'objet de commentaires assortis de propositions concrètes, au cours d'un atelier de validation. Le Consultant devra tenir compte de ces commentaires lors de la finalisation du rapport final, qui sera déposé en quatre (04) exemplaires.

Le Consultant veillera aussi à :

- concevoir et transmettre au GWP-AO la base de données photographiques présentant les techniques de pêche inventoriées avec les noms communs et scientifiques ;
- présenter dans un tableur Excel les données géo-référencées de la localisation des différents sites visités ainsi que des initiatives répertoriées.

7. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

La mission sera conduite par une équipe comprenant deux (2) Consultants seniors qui se feront assister du personnel de terrain pour la collecte des données sur le terrain, le dépouillement et l'encodage.

Les Consultants justifieront de solides expériences professionnelles en approche participative de gestion des projets de développement avec de bonnes connaissances dans le domaine du genre. Ils devront aussi avoir d'excellentes aptitudes d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Le profil de chacun des deux (02) Consultants est le suivant :

- A. **Un (1) Chef de mission, Spécialiste en aménagement et gestion des pêcheries** avec au moins dix (10) ans d'expérience dans la conduite de missions similaires. Il doit justifier d'au moins un diplôme universitaire de niveau master dans le domaine des sciences halieutiques, de l'environnement, de l'écologie des eaux continentales, de la gestion des ressources en eau, ou tout autre diplôme équivalent. Il doit justifier également d'au moins cinq (5) années d'expériences avérées de travail sur les zones humides. Une connaissance approfondie de l'environnement socio-économique et culturel du sous-bassin de Chari/Logone et du Delta Intérieur du Niger serait un atout.
- B. **un (1) socio-économiste** ayant une très grande expérience dans l'analyse en termes de groupes stratégiques et de valeurs économiques et sociales associées à la gestion et l'exploitation des ressources en eau et des écosystèmes associés. Une connaissance approfondie de l'environnement socio-économique et culturel du sous-bassin de Chari/Logone et du Delta Intérieur du Niger serait un atout.

Les Consultants intéressés devront :

- avoir l'aptitude à planifier et organiser le travail d'un groupe multidisciplinaire ;
- justifier d'excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication ;

- justifier d'excellentes aptitudes analytiques de résolution de problèmes et d'écriture/rédaction ;
- avoir l'aptitude à accepter les contributions et à recevoir des orientations de plusieurs sources et faire une synthèse nécessaire pour aboutir à des résultats concrets ;
- avoir l'aptitude d'accorder une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- avoir des capacités à assurer l'appropriation de plusieurs questions et produire des résultats mesurables.

8. CONDITIONS FISCALES

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°051-2019/AN portant loi de finances exercice 2020, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du Consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'Identifiant Financier Unique (IFU). Cette retenue sera reversée par le GWP-AO auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le paiement de la facture d'un Consultant non National (qui n'est pas du Burkina Faso) se fera en montant net après déduction des retenues à la source de 20% sur le montant hors taxes si le Consultant ne fournit pas une attestation de domiciliation fiscale qui est un document délivré par l'Administration fiscale de son pays et prouvant qu'il est en règle vis-à-vis du fisc. Ce document permettra de ne plus appliquer la retenue à la source au Burkina pour respecter le règlement portant sur la non double imposition dans l'espace UEMOA.

9. REMISE DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature signés et adressés à Monsieur le Secrétaire Exécutif du GWP-AO sont à déposer au plus tard le **30/05/2021** à 23heures 59, Heure Locale du Burkina Faso : par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse gwp.westafrica@gwpao.org avec le titre « **Proposition – PREE-ACO : Mission de réalisation de deux études de cas sur la gestion et l'exploitation durables des pêcheries dans le sous bassin de Chari/Logone et le Delta Intérieur du Niger** ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Secrétariat Exécutif du GWP-AO contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse «gwp.westafrica@gwpao.org».

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une offre technique qui devra contenir (sans être exhaustif) la compréhension des termes de références, la proposition de méthodologie pour conduire la mission (en précisant les outils de collecte et d'analyse des informations), le chronogramme d'exécution, les CV actualisés et détaillés des deux Expert(e)s mettant en exergue les expériences du Consultant ;
- une offre financière détaillée. Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (honoraires, frais de voyage, per diems, jours de travail, etc.).

10.EVALUATION DES OFFRES

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du chef de mission (10%) ;
- la qualification et l'expérience de l'ensemble de l'équipe des Experts (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (40%) ;
- le montant de l'offre financière (30%).

11.CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les Consultants intéressés pourront s'adresser par courrier électronique (Email : gwp.westafrica@gwpao.org) au plus tard le **14/05/2021** à 23 heures 59, Heure Locale du Burkina Faso au Secrétariat Exécutif du GWP-AO, Secteur 15, Section GG, Lot 30, Parcelle 6, Avenue Charles Bila KABORE, Poste 1673, 05 B.P. 6552 Ouaga 05, Ouagadougou, Burkina Faso ou au Tel : +226 25 37 41 04.

12. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- la concurrence aurait été insuffisante ;
- aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue;
- les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.